

M. Campbell: J'ai été très heureux d'entendre le ministre nous dire l'autre jour qu'il avait l'intention cette année de visiter le fort Battleford, en Saskatchewan. Il y trouvera un grand nombre de choses propres à l'intéresser. Si je sais la date de la visite, je serai là pour l'accueillir. Voilà seulement trois ou quatre ans que son ministère s'occupe du fort.

Il y a beaucoup à faire. Je me demande quels plans le ministre songe à exécuter cet été. Envisage-t-il de nouveaux bâtiments ou l'amélioration des routes ou des terrains?

L'hon. M. Lesage: Monsieur le président, nous sommes saisis du crédit n° 304. Toutes questions relatives à de nouveaux bâtiments relèveraient du crédit n° 305. On me faciliterait bien les choses en posant ces questions à l'occasion de l'examen de ce crédit. Je dispose de renseignements fort complets à l'égard de chaque crédit; mais, s'il me faut passer de l'un à l'autre, je serai en butte à des difficultés. J'aimerais bien que le député pose sa question lors de la mise en délibération du crédit n° 305.

M. Johnston (Bow-River): J'interrogerai le ministre sur une question qui, j'en suis sûr, ne relève pas du crédit à l'étude. J'aurais probablement dû poser ma question quand nous avons abordé le budget des dépenses des Travaux publics, car elle se rattache directement à la route transcanadienne. Toutefois, elle intéresse certainement le tourisme au Canada. Dans les chiffres qu'il a fournis tout à l'heure, le ministre a signalé que le parc national de Banff accueille plus de visiteurs probablement que tout autre parc national au pays. Je veux signaler au ministre, entre autres choses, que l'an dernier, durant la saison du tourisme, la route allant de la porte Banff, celle de l'est, à Banff elle-même était une horreur. Et pour comble, au plus fort de la saison touristique, on a déversé environ deux pouces d'huile sur la surface de la route. Il fallait voir dans quel état se trouvaient les voitures des touristes après avoir franchi les cinq ou six milles qui séparent la barrière de l'est de la ville de Banff. Monsieur le président, je ne voudrais pas vous répéter certaines remarques qu'ont faites des touristes après avoir franchi ce bout de chemin.

Voici ce sur quoi je tiens à appeler l'attention du ministre: il faudrait, avant le début de la saison touristique (je suppose que le ministre devra s'adresser à son collègue des Travaux publics de qui relève l'aménagement de la route transcanadienne), qu'on prenne des mesures pour que la route ne soit pas laissée dans l'état où elle se trouvait l'an dernier. A la vérité, elle était en si mauvais

[L'hon. M. Lesage.]

état que M. Strong, surintendant du parc de Banff, a dû, sauf erreur, s'adresser lui-même aux entrepreneurs pour qu'on y remédie. Je crois que cela n'entraîne pas dans les fonctions de M. Strong, mais il a agi ainsi à causes des nombreuses plaintes qu'il recevait et du mécontentement général que suscitait l'état déplorable dans lequel se trouvait cette route. On y trouvait de tels trous que les voitures s'y perdaient presque; cela n'est nullement exagéré. L'état de la route était très mauvais. Je demanderais au ministre de faire part de cette question au ministre des Travaux publics, s'il le faut. Qu'ils s'assurent entre eux de la possibilité de rendre la route praticable en vue de la saison touristique de cette année.

L'hon. M. Lesage: J'en parlerai à mon collègue, monsieur le président.

M. MacLean: Je voudrais poser au ministre une ou deux questions de nature générale au sujet des parcs. J'ai remarqué que les parcs relevant de son ministère se répartissent en trois catégories, soit les parcs où prévaut le paysage, les réserves d'animaux et les lieux historiques; c'est, en tout cas, la distinction que fait l'*Annuaire du Canada*.

L'hon. M. Lesage: Il y a deux catégories de parcs, les parcs nationaux et les lieux historiques.

M. MacLean: Le parc consacré au paysage est un parc national. Je ne veux pas couper les cheveux en quatre; mais, en tout cas, certains parcs nationaux sont aménagés en raison du paysage qu'ils révèlent, tandis que certains autres sont destinés à la conservation de la faune, n'est-ce pas?

L'hon. M. Lesage: Il n'y a qu'un parc, soit le parc de *Wood-Buffalo* qui est particulièrement destiné à la conservation d'animaux. Même celui de *Elk-Island* est également destiné à des fins récréatives.

M. MacLean: Je comprends. Je m'intéresse surtout aux parcs contenant des lieux historiques. Le ministre en a un certain nombre sous son égide. Je me demandais dans quelles circonstances on considère qu'un lieu historique est approprié à l'aménagement d'un parc, ou quand on croit opportun d'établir un parc sur un lieu historique. Le ministre peut-il nous indiquer les facteurs déterminants? En ce qui concerne les parcs établis sur des lieux historiques, je crois comprendre que, jusqu'à une époque très récente, il n'y en avait qu'un à l'ouest de l'Ontario. Je crois qu'il y en a trois dans les provinces des Prairies. Autant que je sache, cependant, il n'y en a ni en Colombie-Britannique, ni dans l'Île du Prince-Édouard, ni à Terre-Neuve. Je me suis demandé si